



Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du : 30 mars 2018.....

A : Loulay

Date de convocation : 22 mars 2018

Nbre de voix décomptées : 27

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 22

Secrétaire de séance : M. PINEAU Max

Nbre de voix représentées par pouvoir : 5

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 0

1. Etat de présence

Délégués titulaires		Délégués suppléants
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix		
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix		
CDC Vals de Saintonge : 14 voix		
CHAMPENOIS Jacques	CHIRON Marie-Claude	
CHAIGNEAU James	DUGIED René	
	EMARD Frédéric	
GARNIER Michel	GIRAUD Thierry	
LEAUD Jean-Luc		PERAUD Danièle
	POINOT-RIVIERE Annie	PERRIER Maurice
SAUNIER Michel		VILLENEUVE Alain
CDC Mellois en Poitou : 10 voix		
	BERNARD Pierre	FOUCHE Jean-louis
BERNARDIN Jocelyne	BOUCHET Jacqueline	
CACLIN Philippe		
MARTIN Christian		
	REDIEN Claude	
CARO : 1 voix		
CDC Aunis Sud : 1 voix		
CAN : 1 voix		
SMAEP 4B : 1 voix		
BOUFFARD Christian		PINEAU Max

Membres du SYMBO excusés* ou absents (-)

Délégués titulaires		Délégués suppléants
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix		
ALOE Caroline	DE ROFFIGNAC Françoise	GREGOIRE Corinne
GAY Gilles	GODINEAU Jean-Claude	PERIER Marie-Chantal
ROUSTIT Jean-Marie		
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix		
BALLAND Colette	BELAUD Bernard	MISSIOUX Marie-Pierre
VACHON Séverine		
CDC Vals de Saintonge : 14 voix		
		ANDRE Pierre-Yves
		BERTHELOT Micheline
DUGUY Jean-Luc		INGRAND Alain
		LAMARE Rémi
	MOUTARDE Jean	
PILET Claude		
	TACHE Ornella	
CDC Mellois en Poitou : 10 voix		
BARRE Daniel		
		GALIGAZON Stéphanie
	COUCHE Valérie	HAYE Jean-Marie
	MARTIN François	PETIT Patrick
PELTIER Jérôme		PICARD Marylène
CARO : 1 voix		
BESSAGUET Bruno		BURNET Alain
CDC Aunis Sud : 1 voix		
NEAUD Jean-Marc		SAMAIN Philippe
CAN : 1 voix		
MARTINS Elmano		MESMIN Thierry
SMAEP 4B : 1 voix		

Pouvoirs (-)

DE ROFFIGNAC Françoise	À EMARD Frédéric
PELTIER Jérôme	À CACLIN Philippe
PICARD Marylène	À REDIEN Claude
MARTIN François	À REDIEN Claude
MARTINS Elmano	À CACLIN Philippe

Assistaient également à la réunion

RETHORET Harold - SYMBO
DESWARTVAEGHER Nathalie – SYMBO
GARREAU Emmanuel – SYMBO
VOIX Pascal – SYMBO

2. Ordre du jour :

1. Approbation des P.V. des précédentes séances (élections)
2. Adoption du règlement intérieur précisant le fonctionnement du SYMBO
3. Délégations du Comité syndical au Bureau et au Président
4. Mise en place des commissions géographiques du bassin
5. Débat d'orientation budgétaire 2018
6. Demandes d'aides 2018 missions SAGE, projet de territoire, GEMAPI à : Agence de l'eau, Région Nouvelle Aquitaine, Départements Charente-Maritime et Deux-Sèvres
7. Mise à jour du tableau des effectifs 2018
8. Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
9. Adhésion à SOLURIS
10. Signature de la convention ACTES avec la préfecture : dématérialisation budget, délibérations...)
11. Contrats d'assurance 2018 pour le fonctionnement du SYMBO
12. Signature de l'avenant au PAPI Charente & estuaire

3. Compte-rendu

Frédéric Emard, Président du SYMBO en exercice, ouvre la séance 14h15.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint : 27 voix.

Le Comité syndical est valablement constitué.

1^{er} point de l'ordre du jour : Approbation des P.V. des précédentes séances (élections)

Il est fait lecture intégrale du procès-verbal de la séance de comité syndical du 22 mars 2018 à Loulay.

Le Président demande s'il y a des remarques à formuler ou des amendements à intégrer.

L'assemblée valide le P.V. à l'unanimité.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Adoption du règlement intérieur précisant le fonctionnement du SYMBO

Suite à l'installation du nouveau Comité le 22 mars 2018, un règlement intérieur du SYMBO doit être validé dans les six mois. Un projet a été présenté en Bureau syndical le 27 mars 2018.

Il est fait lecture intégrale en séance du projet de règlement intérieur du SYMBO.

Quelques modifications sont apportées et validées à l'unanimité en séance.

L'assemblée valide le règlement intérieur du SYMBO à l'unanimité.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Délégations du Comité syndical au Bureau et au Président

Des propositions de délégations avaient été discutées en Bureau syndical le 27 mars 2018. En complément des délégations types et légalement autorisées ont été présentées en séance pour débat. Après présentation, l'assemblée s'est accordée sur la confirmation de délégations du Comité au Bureau (marchés publics, recrutements, contrats assurances, dons, demandes de subventions, emprunts, accidents, conventions avec prioritaires ; la modification de la rédaction relative aux frais

d'avocats ; et la suppression des délégations proposées sur les actions en justice et l'ouverture de lignes de trésorerie.

Les délégations précisées ci-dessus sont validées à l'unanimité.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Mise en place des commissions géographiques du bassin

Il est précisé qu'afin de conserver un lien de proximité avec les acteurs et élus communaux du bassin de la Boutonne, identifier les besoins d'intervention sur les milieux aquatiques, programmer des actions, il est proposé au Comité syndical du SYMBO d'installer cinq commissions géographiques :

- La commission Boutonne amont (périmètre ex SMBB)
- La commission Boutonne moyenne (périmètre ex SIBA)
- La commission Boutonne aval (périmètre ex SIVBA)
- La commission Trézence Soie (périmètre ex SITS)
- La commission des marais aval

Conformément au règlement intérieur adopté :

Les Commissions seront présidées par chacun des quatre Vice-présidents du SYMBO, représentant les sous-bassins. M. Claude REDIEN a été élu vice-président en charge de la commission géographique « Boutonne amont ».

Chaque Président de Commission sera assisté d'un Vice-Président de commission, d'un rapporteur et du technicien rivière du secteur pour l'animation.

Les membres de la Commission sont désignés par les communes du bassin, au nombre de 2 par commune, d'un commun accord avec le comité syndical.

Elles seraient réunies au moins une fois par an, et de préférence avant le fin de l'année, afin d'identifier les besoins de programmations, de financements et de demandes de subventions auprès des financeurs comme l'Agence de l'eau, pour l'année N+1.

L'assemblée valide l'installation des cinq commissions géographiques à l'unanimité.

5^{ème} point de l'ordre du jour : Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Débat d'orientation budgétaire 2018 est présenté à l'assemblée.

Il a fait l'objet d'une première présentation en Bureau syndical le 27 mars 2018 qui l'approuvé.

Il est précisé que le DOB 2018 a pris en compte du fait de la fusion des syndicats de la Boutonne au 1^{er} janvier 2018 des :

- 5 budgets primitifs des syndicats SYMBO, SMBB, SIBA, SITS, SIVBA
- 5 comptes administratifs
- 5 comptes de gestion

Récemment constitués en accord avec la Trésorerie de Saint-Jean-d'Angély.

La présentation du DOB 2018 est faite par chapitres, en comparant ce qui avait été engagé globalement par les 5 syndicats en 2017 (BP), ce qui a été réalisé globalement par les 5 syndicats en 2017 (CA), et les sommes inscrites au projet de BP 2018 du SYMBO, considérant :

- la reprise du personnel aux mêmes conditions d'emploi

- la reprise des contrats, emprunts, obligations, conventions financières antérieures, du patrimoine en l'état...
- des études et travaux en cours et programmés pour 2018
- tout en recherchant une optimisation de chaque ligne de budget : renégociation de contrats, économies d'échelles, généralisation et optimisation des subventions pour toutes les actions du syndicat.

Il est précisé qu'en l'absence de règlement d'aides de la politique de l'eau de la Région Nouvelle Aquitaine validé pour 2018, le DOB ne prend en compte aucune aide régionale. L'estimation de l'aide globale que la Région pourrait verser est de l'ordre de 60000 à 100000 €. Les demandes ont été envoyées en décembre 2017.

Afin de présenter une maquette budgétaire représentative de la réelle activité du nouveau SYMBO, les restes à réaliser, les reports de soldes d'exécution 2017 n'ont pas été inclus.

Il est demandé qui prend en charge les dépenses Hors-GEMAPI (communes ou CDC) et comment elles sont calculées. Harold RETHORET répond que les dépenses hors-GEMAPI étaient prises en charge par les Départements et communes avant fusion, et que par transferts de charges les CDC peuvent abonder sur ces missions. Les dépenses sont toutes proratisées GEMAPI ou hors-GEMAPI : les postes agents (ex. techniciens et travaux rivières 100% GEMAPI, directeur $\frac{3}{4}$ hors-GEMAPI...), les actions, les charges courantes 6/10 GEMAPI, 4/10 hors GEMAPI.

L'assemblée prend acte de la présentation du DOB 2018.

6^{ème} point de l'ordre du jour : Demandes d'aides 2018 missions SAGE, projet de territoire, GEMAPI à : Agence de l'eau, Région Nouvelle Aquitaine, Départements Charente-Maritime et Deux-Sèvres

L'ensemble des missions et actions 2018 du SYMBO, éligibles à des cofinancements sont présentées à l'assemblée.

Mission SAGE :

- 2 postes ETP : animateur, assistant, gestionnaire
- + dépenses indirectes structure, mission...
- coût global 2018 : 116 000 €
- Aide Agence de l'eau : 81 200 €
- Aide Région : 11 600 €



Le Comité syndical du SYMBO

(Autorise) le Président à envoyer toutes les demandes d'aides 2018

Et à affecter les recettes au chapitre 74 du budget

Mission Projet de territoire :

- 1 poste ETP : animatrice, gestionnaire
- + dépenses indirectes structure, mission...
- coût global 2018 : 51 000 €
- Aide Agence de l'eau : 35 700 €
- Aide Région : 5 100 €

Mission GEMAPI :

- 7 postes ETP : 4 techniciens rivière, 2 agents chantiers, gestionnaire, direction
- + dépenses indirectes structure, mission...
- coût global 2018 : 497 831 €
- Aide Agence de l'eau : 297 718 €
- Aide Région : 66 145€
- CD 79 : 7 775 €
- CD 17 : nc
- Fédération pêche 79 : 1 925 €



Etude refonte tableau de bord du SAGE :	Etude expertise nappe Infra-Toarcien :	Aménagements de versants hydraulique douce :
<ul style="list-style-type: none"> coût global 2018 : 45 000 € Aide Agence de l'eau : 22 500 € CD 17 : 9 000 € CD 79 : 4 500 € 	<ul style="list-style-type: none"> coût global 2018 : 50 000 € Aide Agence de l'eau : 25 500 € CD 79 : 5 000 € OUGC Saintonge : nc SMAEP 4B : nc 	<ul style="list-style-type: none"> coût global 2018 : 55 000 € Aide Agence de l'eau : 27 500 €
Dispositions 7 et 11 du SAGE Boutonne	Disposition 40 du SAGE Boutonne	Action 29 du projet de territoire

L'assemblée valide l'ensemble de ces demandes d'aides à l'unanimité, et autorise le Président à solliciter les financeurs et à affecter ces recettes au chapitre 74 du budget.

Mme Pointot-Rivière et M. Léaud quittent la séance à 16h15.

7^{ème} point de l'ordre du jour : Mise à jour du tableau des effectifs 2018

Suite à la fusion des syndicats, et leur dissolution pour SMBB, SIBA, SITS, SIVBA, un transfert du personnel a été opéré :

- 2 agents du SMBB
- 3 agents du SIBA
- Ainsi que le recrutement d'une responsable des affaires générales du SYMBO cat. B,
- Et le recrutement du technicien rivière Boutonne aval en cours cat. B

Le tableau des effectifs serait mis à jour de la façon suivante :

Grade	Catégorie	Mission	Temps de Travail	Effectif
Ingénieur principal	A	Directeur de la Structure	35h	1
Ingénieur	A	Animatrice projet de territoire Assistant animateur du SAGE	35h	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Responsable des affaires générales	35h	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	Techniciens rivières	35h	2
Technicien	B	Technicien rivière	35h	1
Technicien ou Technicien principal 2 ^{ème} classe ou Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	Technicien rivière	35h	Un poste à pourvoir
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Agents rivière	35h	2
			TOTAL	9 + 1 à pourvoir

L'assemblée valide et approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

8^{ème} point de l'ordre du jour : Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Le RIFSEEP remplace les anciens régimes de primes dans les fonctions publiques.

Il est à mettre en place pour l'ensemble des agents, selon textes en vigueur :

- Part obligatoire : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

- Part facultative : complément indemnitaire annuel (CIA)
- Fixation des bénéficiaires et des plafonds
- Critères et modalités de versement IFSE mensuelle et CIA annuel
- Sous réserve de l'avis du Comité technique

En se basant sur les textes et les tableaux de plafonds en vigueur, il est proposé d'adopter les tableaux et groupes de référence suivants, pour l'IFSE et le CIA :

Cadre d'emplois IFSE	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel En euros
Ingénieurs	A1	Direction	36 210
	A2	Responsable de service sans encadrement, adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	25 500
	A3	Expertise	20 400
Rédacteurs, Techniciens	B1	Responsable de service, expertise	17 480
	B2	Adjoint au chef de service	16 015
	B3	Expertise	14 650
Adjoints techniques	C1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications	11 340
	C2	Agent d'exécution	10 800

Cadre d'emplois CIA	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel En euros
Ingénieurs	A1	Direction	6 390
	A2	Responsable de service sans encadrement, adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	4 500
	A3	Expertise	3 600
Rédacteurs, Techniciens	B1	Responsable de service, expertise	2 380
	B2	Adjoint au chef de service	2 185
	B3	Expertise	1 995
Adjoints techniques	C1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications	1 260
	C2	Agent d'exécution	1 200

Claude REDIEN souligne que les tableaux pour les agents techniques de la fonction publique territoriale ne sont pas encore sortis, et demandent si des fiches de poste ont été faites pour les agents.

Harold RETHORET répond qu'en effet, il a été pris en compte les tableaux de la fonction publique d'Etat, qui font référence et constituent les plafonds maximums à ne pas dépasser. Les primes RIFSEEP à appliquer aux agents en 2018 seront calculées sur la base des primes 2017 de façon égale. Sur les fiches de poste, un nouvel organigramme et des fiches de postes actualisées sont en cours de finalisation, ainsi que la préparation d'un règlement intérieur des services, des documents et formations liés à la sécurité...

9^{ème} point de l'ordre du jour : Adhésion à SOLURIS

Il est proposé de confirmer l'adhésion au SOLURIS pour la mise en place des logiciels de gestion et de comptabilité du SYMBO. L'adhésion offre les services suivants :

- Installation, paramétrage de la suite COSOLUCE
- Assistance à distance et intervention sur site

Le forfait de cotisation annuelle (> 3000 habitants) est de 1 385 €.

L'assemblée valide l'adhésion à SOLURIS à l'unanimité.

10^{ème} point de l'ordre du jour : Signature de la convention ACTES avec la préfecture

Il est proposé de signer une convention avec la Préfecture de la Charente-Maritime pour mettre en place l'outil de dématérialisation des actes : délibérations, budgets, contrats, arrêtés...

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

11^{ème} point de l'ordre du jour : Contrats d'assurance 2018 pour le fonctionnement du SYMBO

Du fait de la fusion des syndicats, il y a reprise par transferts des contrats en vigueur dans les cinq syndicats :

- Multi-risques locaux : 4 contrats
- Responsabilité civile : 5 contrats
- Véhicules : 2 contrats pour 11 immatriculations
- Garantie statutaire : 2 contrats pour 5 agents

Pour un total de 11 900 € en 2017.

Des contrats uniques SYMBO ont été renégociés en début d'année soit :

- Multi-risques locaux : 1 contrat pour 3 sites (Fossemaigne, Pouzoux, Périgné)
- Responsabilité civile : 1 contrat
- Véhicules : 1 contrat pour 11 immatriculations
- Garantie statutaire : 1 contrat pour 9 agents
- + Protection juridique
- + Missions collaborateurs avec véhicules personnels

Pour un total de 11 165 € « meilleure offre », ce qui constitue une meilleure couverture (ensemble des agents, protection juridique du syndicat), pour un coût équivalent et même inférieur.

L'assemblée cet effort de renégociation et les économies réalisées.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ces nouveaux contrats.

12^{ème} point de l'ordre du jour : Signature de l'avenant au PAPI Charente & estuaire

Le PAPI Charente & estuaire a été signé en 2012 et intégrait des actions sur le bassin Boutonne portées par le SYMBO.

Cet avenant intègre les opérations de travaux de protection dans l'estuaire de la Charente et le dévasement du fleuve Charente en aval de Saintes. Il n'y a pas de nouvelle opération sur le bassin Boutonne.

En tant que signataire maître d'ouvrage dans la convention initiale, une signature de l'avenant par le SYMBO est sollicitée le 10 avril à Rochefort.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

Il est demandé à quel moment les communes vont recevoir la nouvelle composition du SYMBO.
Frédéric EMARD répond que les nouveaux statuts et composition du SYMBO vont être notifiés aux membres du syndicat, ainsi qu'aux communes du bassin très prochainement.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 16h30.

Le Président
FRÉDÉRIC EMARD



SYMBO
Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et la Gestion du Bassin de la Boutonne
17400 SAINT JEAN D'ANGELY